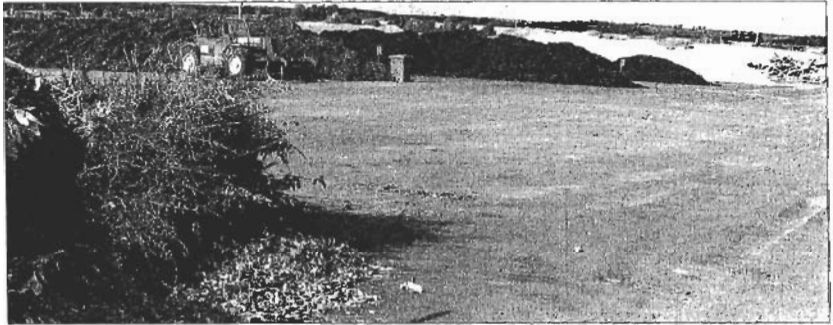


Environnement → On en est persuadé en pays d'Alençon, le recyclage des déchets verts est une solution alternative et durable. A condition de s'y mettre à plusieurs, agriculteurs compris.

Valorisation agricole et durable des déchets verts urbains

10 000 tonnes de déchets verts sont actuellement produits sur le pays d'Alençon, par les collectivités et les particuliers. Et ce chiffre ne fait que croître. Les français ont la main verte et les jardineriers qui poussent comme des champignons dans les périphéries des villes en sont la meilleure preuve.

C'est pourquoi les initiatives se multiplient comme celle montée à trois partenaires entre la chambre d'agriculture de l'Orne, la fédération des Cuma de l'Orne via la Cuma de Chandon, et la société SEP (service, environnement, propreté) basée à Sées. D'autres partenaires institutionnels ont apporté leur pierre à ce projet, la ville de Sées, le Conseil général et un peu le conseil régional. Les subventions européennes ? Les acteurs du projet se sont pour ainsi dire assis dessus, "trop lourd à gérer, compliqué à monter même dans le cadre des programmes leader, perte de



La plate-forme Sagienne s'étend sur 9 ha dont 2,5 hectares seront consacrés aux suivis agronomiques et aux études chimiques.

temps", confiait Michel Salmon le directeur adjoint de la Chambre co-pilote de ce projet.

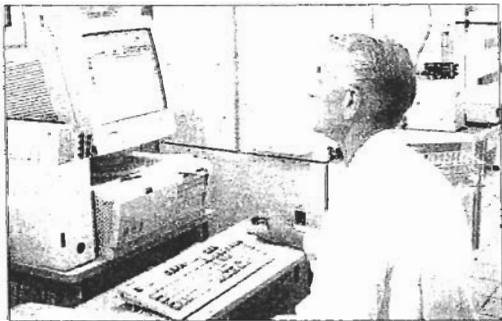
Une tripléte gagnante

Alors c'est en direct que les trois partenaires ont fait affaire avec un dossier qui a quand même mis cinq ans à aboutir. Le



Régis Chevallier président de la chambre d'agriculture, Bertrand Penlae gérant de la SEP et Jean-Pierre Pelletier maire de Sées ont inauguré le site en compagnie d'autres personnalités.

Les différentes étapes de la filière



Le suivi agronomique et chimique sera assuré par les professions agricoles. Un gage de garantie. (Photo : Lano)

La collecte et l'acheminement des déchets verts sur la plate forme de Sées sont assurés par les collectivités ou SEP Valorisation (selon les termes du contrat).

En amont de cette filière de co-compostage, les déchets verts sont collectés (le plus souvent à partir des déchetteries).

Après criblage et broyage, puis une phase de maturation de 4 à 6 mois, le déchet vert devient un compost normé NFU 44051.

Le transport du compost en bout de champ est réalisé par SEP Valorisation.

Ce produit est ensuite transporté par SEP Valorisation chez les adhérents de la Cuma, en bout de champ, pour y être co-composté après mélange.

Le mélange et co-compostage avec leurs effluents d'élevage est réalisé par les adhérents de la Cuma du Chandon avec des chargeurs téléscoptiques et des retourneurs d'andains. L'épandage est en suite assuré par les adhérents.

Le suivi agronomique est réalisé par la Chambre d'agriculture et comprend : des analyses du produit à épandre, des analyses chimiques des sols, un appui technique, et très important, un suivi des ETM (éléments traces métalliques)

Les aspects financiers

Le transport du compost NFU 44051 (phase 2) est à la charge de SEP Valorisation.

Le mélange et le co-compostage sont à la charge de :

- SEP Valorisation pour le tonnage correspondant au produit issu des déchets verts ;
- la Cuma du Chandon pour le tonnage correspondant aux effluents d'élevage.

Le suivi agronomique est à la charge de SEP Valorisation.

site est opérationnel depuis le mois de juillet.

Régis Chevallier président de la Chambre d'agriculture de l'Orne, Sylvain Chardon président de la Cuma de Chandon se sont félicités tous les deux de ce projet de développement durable, de ce lien retissé entre l'agriculture, le terroir et les urbains. En effet, le cycle mis en place permet, outre d'éliminer les déchets verts, de les valoriser par un processus industriel léger, ce qui permettra un recyclage organique par l'épandage agricole avec une valorisation à proximité des lieux de production.

Le compost et co-compost retourneront en effet sur les terres agricoles (mais aussi dans les jardins et les espaces verts des villes) avec de bons résultats attendus tant en amendement qu'en fertilisation (lire ci-contre). Bertrand Penlae le gérant de la jeune société SEP troisième partenaire de l'opération abonde aussi dans ce sens. "Je ne vois pas pourquoi on se priverait de ces techniques. Le processus est au point et fonctionne déjà dans de nombreuses communes de France. Cette station a de l'avenir et nous serions heureux que d'autres communautés s'en inspirent".

Réassurance et principe de précaution

Des propos qu'approuvait sans réserve Gérard Burel. Le patron

du département ne pouvait que souscrire à un tel projet, l'encourager financièrement : "C'est une démarche qui s'inscrit dans un triple cadre, économique, écologique et social". Car plus globalement il y a ce débat sur l'élimination des déchets ménagers. Le fameux PEDMA de l'Orne (plan départemental d'élimination des déchets ménagers) devrait être bouclé d'ici un an, mais le sujet est brûlant. Le micro exemple de Sées et d'autres sites de compostage dans l'Orne répondent, mais seulement en partie à une question de société aigüe. L'agriculture, on le constate, peut en partie fournir une réponse. A condition toutefois que la filière agricole assure le suivi agronomique et chimique des composts d'épandage et des analyses des sols. Une réassurance que les agriculteurs voudraient voir garantie par l'État au cas où... Principe de précaution oblige.

BERTRAND DE LA SAYETTE

VULCANISATION

SOENEN

- NOUVEAU: Clir
- NOUVEAU: Gon
- + de 400 pneus OCC
- Modification de jar

SOENEN